



Canton de DREUX 2

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil dix-neuf le **jeudi 4 juillet à 20 heures 30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON**, Maire,

Etaient présents : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN Adjoints ; Eric BROCHARD, Véronique DUBOC, Philippe GEHAN, Jacques ISAMBERT, Jean-Marc LEMAIRE, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET, Dominique VIOLETTE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Nicole GUERIN (pouvoir à Jean-Marc LEMAIRE), Dominique MARTIN (pouvoir à Jacques ISAMBERT).

Absent : Denis MARC.

Philippe GEHAN a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la création d'un poste administratif d'une durée hebdomadaire de 20h dès le mois d'octobre.

Demande Accordée.

Approbation du compte rendu du 02 mai à l'unanimité.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35.

1/ Création poste Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat PEC, contrat emploi aidé, de l'agent en poste à l'accueil se terminera le 30 septembre 2019 et qu'il ne sera pas renouvelé.

L'agent qui a travaillé pendant un an (2018) sur ce même poste en remplacement de l'agent titulaire toujours en arrêt maladie depuis le 30 novembre 2017 a donné entière satisfaction puisque qu'elle était titulaire à la mairie d'Abondant en même temps.

Cet agent vient de faire valoir ces droits à retraite depuis le 1^{er} juillet, et avait fait part de son souhait de continuer une activité professionnelle tant qu'elle pourrait.

L'agent a confirmé sa volonté de reprendre le poste à Marville Moutiers Brûlé.

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- **Accueil du public et téléphonique**

- **Mandatement des factures**
- **Etat civil**
- **Suivi des dossiers d'urbanisme**

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C sur la base de l'échelle C2.

La rémunération sera comprise entre le 1er échelon et le 12ème échelon de la grille indiciaire indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- **De créer, à compter du 1er octobre 2019, un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe appartenant à la catégorie C, échelle C2, à 20 heures par semaine en raison de la fin du contrat PEC au 30 septembre 2019.**
- **D'autoriser le Maire :**
 - **à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus,**
 - **à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans la limite de 2 ans.**
- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.**

2/ Demande de subvention exceptionnelle classe de mer - CM1/CM2.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le départ des élèves de CM1/CM2 en classe découverte à l'île d'Oléron a connu quelques désagrèments le lundi 24 juin 2019.

En effet, leur transport par le train a dû être interrompu à la gare Montparnasse pour motif que l'Inspection de l'Education nationale n'ait pas transmis son autorisation à la directrice de l'école Jean Lelièvre. Les élèves, professeurs et parents accompagnateurs ont attendu, toute la matinée en gare Montparnasse, cette autorisation administrative avant de reprendre un TGV pour arriver à leur destination.

Cet oubli a engendré un coût supplémentaire à cette dépense déjà élevée pour ce voyage scolaire, puisqu'ils n'ont pas pu prendre le TGV réservé. De nouveaux billets ont donc été achetés sur place. Ce coût additionnel est de 1 000 €.

Ce montant sera pris en charge de moitié par l'APE Marrevilla.

Aussi, Mme le Maire, propose à l'assemblée délibérante que les 500 € restants soient pris en charge par la commune sur l'année 2019 en tant que subvention exceptionnelle et considérés comme une avance sur la subvention à la coopérative scolaire de 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **Autorise le Maire à verser la subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 500 €. Ce montant sera déduit de la subvention à la coopérative scolaire de 2020.**

Madame le Maire et le conseil tiennent à remercier toutes les personnes qui ont permis aux élèves de partir en classe verte.

3/ Dérogation scolaire : participation aux frais de scolarité

Vu la loi du 23 Juillet 1983 modifiée et notamment son article 23, qui prévoit que les communes de résidence des élèves sont appelées à participer aux charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la commune d'accueil, Mme le Maire propose la facturation des frais de scolarité aux communes de résidence dans le cadre des dérogations scolaires.

Mme le Maire informe que 3 enfants de Marville sont scolarisés à Dreux et 2 enfants de Dreux sont scolarisés dans notre commune.

Le montant de 366 € par élève est le montant défini et pratiqué par les communes de l'arrondissement de Dreux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise le Maire à facturer d'un montant de 366 € par élève les communes de résidence dans le cadre des dérogations scolaires.**

4/ ASC MEZIERES EN DROUAIS : convention jeunesse 8 communes

Madame le Maire, donne lecture du projet de convention entre l'ASC Mézières et les 8 communes adhérentes : Charpont, Chérisy, Ecluzelles, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Mézières en Drouais, Ouerre et Sainte Gemme Moronval, pour un plan d'action envers la jeunesse des 11- 25 ans, comprenant 4 actions :

Action n°1 : Séjour de vacances

Action n°2 : Accueil Loisirs 11-17 ans pendant les vacances scolaires

Action n°3 : Sorties adolescents le samedi

Action n°4 : Mise en place et fonctionnement d'un point information Jeunesse (P.I.J.)

La convention actuelle arrive à expiration des trois ans et doit être renouvelée à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le projet de convention entre l'ASC Mézières et les 8 communes, pour le plan d'action jeunesse,**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention, et tout autre document ou avenant afférant.**

5/ ASC MEZIERES EN DROUAIS : convention jeunesse 4 communes

Madame le Maire, donne lecture du projet de convention entre l'ASC Mézières et les 4 communes adhérentes : Charpont, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, et Sainte Gemme Moronval, pour le service Accueil de Loisirs sans hébergement, 5 séjours annuels ouverts aux 4-13 ans et l'accueil périscolaire du mercredi.

La convention actuelle arrive à expiration des trois ans et doit être renouvelée à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le projet de convention entre l'ASC Mézières et les 4 communes, pour le service ALSH et l'accueil périscolaire du mercredi.**

- **Autorise Madame le Maire à signer la convention, et tout autre document ou avenant afférant.**

6/ ASC MEZIERES EN DROUAIS : Subvention exceptionnelle 2017/2018 et 2018/2019

Madame le Maire, explique aux membres du conseil que l'ASC Mézières organise chaque année en septembre, un festival gratuit comprenant de multiples activités comme :

- des jeux divers (eau, trampolines, escalade, structures gonflables, balades à poney...)
- des ateliers et animations (cirque, motricité, loisirs créatifs, magie, éveil...)
- des concerts et spectacles (contes, bal enfants, théâtre musical...)

L'ASC de Mézières a demandé une aide financière aux communes membres, pour le festival de cette année et de l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

- **Autorise le Maire à verser à l'ASC de Mézières en Drouais la somme de :**
 - **270 € pour l'année 2017/2018**
 - **300 € pour l'année 2018/2019**

Les crédits étant dépensés au compte 6748, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

- **Article 022 (dépenses imprévues fonct)..... – 570 €**
- **Article 6748 (subventions exceptionnelle) + 570 €**

Cette décision est motivée par la participation d'environ 50 enfants de la commune.

7/ Tarifs du 14 juillet

Madame Le Maire fait part au Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs du repas des adultes et enfants extérieurs à la commune pour la Fête Nationale du 14 Juillet, organisée sur la commune.

Elle propose de conserver les mêmes tarifs que les années précédentes :

- **adulte extérieur : 12 €**
- **enfant extérieur (3 à 10 ans) : 6 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

8/ Tarifs Sponcors Marvillois 2020 :

Madame le Maire annonce que la parution du bulletin municipal aura lieu en janvier 2020.

Aussi, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs des encarts publicitaires.

Il est proposé de maintenir les tarifs actuels :

Dernière page de couverture.....	250.00 €
Page entière	200.00 €
½ page	150.00 €
¼ de page	100.00 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE, à l'unanimité, les tarifs de parution énumérés ci-dessus pour le bulletin municipal 2020.

9/ Location salle des fêtes : remboursement

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que locataire de la salle polyvalente du 1^{er} juin

(M. Gilles QUENISSET) ne s'est pas présenté à la salle polyvalente pour cause de maladie. Son chèque de 250 € avait été encaissé auparavant.

Il convient de délibérer sur le remboursement de la location.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE, à la majorité, de procéder au remboursement de 250 € à M. Gilles QUENISSET.

10/ Budget Eau : tarif redevance pollution 2019

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la délibération prise le 09 avril lors du vote du budget comporte une erreur :

Le tarif concernant la redevance Pollution a été voté à 0.420 €/m³ (zone renforcée jusqu'en 2018).

La trésorerie a informé la commune (après ce vote) que le tarif avait baissé à 0.38 €/m³ (zone moyenne).

Ce nouveau tarif a bien été pris en compte lors de la première facturation de l'année en juin.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, PREND ACTE, à l'unanimité, du nouveau tarif de la redevance Pollution à 0.38 €/m³.

11/ Vente d'un bien communal : signature acte.

Mme le Maire rappelle que, par délibération du 21/02/2017, le conseil municipal décidait de la vente du bâtiment communal situé 13 Route nationale au prix de 56 000 €.

Cette parcelle cadastrée section AD numéros 195 et 197 d'une superficie totale de 568 M² fait l'objet d'une promesse de vente signée le 15/02/2019 avec l'acquéreur, M. Guillaume CHEVALIER.

Le dossier de M. CHEVALIER Guillaume, étant aujourd'hui validé, il convient de signer l'acte de vente à l'Office notarial de Maître Petit à Berchère-sur-Vesgre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la vente de la parcelle cadastrée section AD numéros 195 et 197 à M. Guillaume CHEVALIER au prix de 56 000 €.**
- **Autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente et tout document lié à ce dossier.**

12/ Travaux de voirie rue du Cdt Bréqueville : maîtrise d'œuvre

Mme le Maire rappelle que, par délibération du 28/06/2018, le conseil municipal décidait d'adhérer à l'ATD (Agence technique départementale) pour obtenir de l'assistance technique dans les domaines définis dans les statuts et notamment dans les travaux d'aménagement routier.

En vue de la préparation des travaux de voirie prévus rue du Cdt Brequeville à Imbermais, il est possible de faire appel à ce service de l'ATD pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet puisque le montant de ces travaux sont inférieurs à 60 000 € HT, comme défini dans le règlement d'adhésion à l'ATD.

Le montant estimé de ces travaux étant de 55 172.00 €, il convient de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec ELI (Ex ATD).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec ELI (ex ATD) dans le cadre des travaux de voirie prévus rue du Cdt Brequeville à Imbermais.**

Comptes rendus réunion :

Energie Eure et Loir du 21 mai 2019 - Yves ECOLAN

Présentation des comptes administratifs

Point sur l'entretien du réseau

Négociation EDF-Enedis pour la réactualisation de contrat pour 2023

Energie Eure et Loir informe que la durée des dossiers pour le grand photovoltaïque est d'environ 3-4 ans et pour les projets éolien est de 7- 10 ans voir plus.

Commission déchets du 21 mai 2019 - Yves ECOLAN

Le rapport d'activité pour 2018 sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux est le suivant :

403 bacs volés

313 bacs cassés

237 900 sacs pour déchets verts distribués.

Le passage de 60 à 30 sacs distribués par habitation a permis une économie de 60 000 €

Une enquête sur la qualité du ramassage (bacs jaunes) a été menée sur 36 communes, 18 500 bacs contrôlés avec un nombre de refus de 6,6%.

Maintien du ramassage des encombrants pour 2019, date à venir.

Commission transport du 13 juin 2019 - Yves ECOLAN

L'entreprise Kéolis dispose de 20 bus et de 4 minibus pour le transport à la demande.

Sur son réseau, 1 047 000 usagers ont voyagé en 2017 et la fréquentation a augmenté de 14,3% en 2018. En revanche, le transport TAD et PMR a vu sa fréquentation baisser de 4%.

Les inscriptions pour les transports scolaires dans le cadre de l'année 2019 /2020 est possible depuis le 1^{er} juin sur le site de l'Agglo du Pays de Dreux.

Le coût est de 177,60 € / An moins la participation de 50 % de la commune.

Commission déchets du 20 juin 2019 - Yves ECOLAN

Rapport d'activité Natriel dont le coût est de 143 €/habitant avec 401Kg en moyenne de déchets

Maintien des sacs à déchets verts

Le coût des dépôts sauvages auprès des points tri est de 110 000 €

Energie Eure et Loir du 25 juin 2019 - Yves ECOLAN

Energie Eure et Loir informe que les travaux d'extension du réseau sont pris en charge par la commune.

Elle nous informe que sur notre commune nous avons en 2018 subi 88 minutes de coupure de secteurs.

Notre réseau est de 10 385 km de réseau basse tension ; de 21 055 km de réseau haute tension ; 474 abonnés dont 3 compteurs Linky.

Communication et Questions diverses

Monsieur LEMAIRE signale un globe d'éclairage public cassé (chemin des Aubépines).

Madame le Maire rappelle que la coupure de nuit de l'éclairage public commence le 15 juillet 2019.

Madame le Maire informe que l'enquête publique concernant l'installation d'éoliennes sur notre commune a été annulée pour vice de procédure.

Monsieur BELLOIS informe que le filet du stade (côté habitations) a été enlevé et que le coût de cette opération s'élève à 900,00 €.

Monsieur BELLOIS signale qu'un devis a été signé avec Gloire Incendie d'un montant de 782,00 € pour la pose de panneaux de consignes et l'ajout d'extincteurs.

Madame le maire tient à signaler que les containers doivent être rentrés et ne doivent en aucun cas demeurer sur l'espace public.

La séance est levée à 23h30